

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	48 (1919)
Heft:	3
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

* * *

Revue des Familles, pages romandés illustrées. — Imprimerie Butty, Estavayer-le-Lac.

Sommaire :

L'Alsace-Lorraine française, par F. Veuillot. — La Grande-Bretagne maîtresse de l'air (fin), par Raldgé. — Fribourg en Nuithonie, par G. de Reynold. — Tu dors, Brutus..., par P. Bondallaz. — L'Alsace et la liberté religieuse, par Vindex. — Lugano et les lacs italiens, par Jules Monod. — De la durée des guerres modernes, par M. Deschamps. — Au temps où Berthe filait, variété (fin), par A. Ribeaux. — Vers l'honneur (feuilleton), suite, par M. La Bruyère. — Les tombes, poésie, par G. de Smet. — Faits divers. — Echos. — Recettes. — Connaissances utiles. — Mots pour rire.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — *Mutualité scolaire de la ville de Fribourg.* — L'ouverture de la nouvelle année scolaire ayant été fort retardée par suite de l'épidémie de grippe, le comité de la « Jeunesse prévoyante » tient à rappeler aux parents désireux de faire bénéficier leurs enfants des avantages incontestables de la mutualité scolaire qu'ils doivent se hâter de demander leur admission dans la société.

Pour la minime cotisation de 15 centimes par semaine, dont un tiers constitue un dépôt d'épargne inscrit à son actif, tout sociétaire a droit, en cas de maladie, à tous les secours médicaux et pharmaceutiques durant 180 jours sur une période de 360 jours.

Tout enfant fréquentant les écoles communales, privées ou les divers instituts de la ville est reçu membre de la « Jeunesse prévoyante ». Ce formulaire est délivré, sur demande, par les membres du personnel enseignant ou le secrétariat scolaire.

Les nouveaux membres sont astreints à un stage d'une durée de trois mois avant de bénéficier des avantages de la caisse de maladie.

Les mutualistes qui poursuivent leurs études au collège et ceux qui sont émancipés peuvent opérer leurs versements au secrétariat scolaire.

Les cotisations dues pour les mois d'octobre, novembre et décembre, s'élevant à 2 fr. 40, seront versées auprès des membres du corps enseignant dès les premiers jours de la rentrée des classes.

Les nouveaux mutualistes auront également à effectuer le versement indiqué ci-dessus.

Une retraite. — Les communes broyardes de Cheiry et de Chapelle ont rendu un juste tribut d'hommage et de reconnaissance à leur cher instituteur, M. Gustave Gendre, qui vient de prendre sa retraite après trente-trois années d'enseignement dans la même école

de Cheiry. Le soir du 31 décembre, les anciens élèves de M. Gendre ont organisé une touchante démonstration en l'honneur de leur cher maître. Ils lui ont offert une montre-chronomètre en or, et M. Henri Torche, syndic de Cheiry, a rappelé en termes bien sentis le labeur persévérand, le dévouement infatigable et la haute valeur pédagogique dont M. Gendre a fait preuve durant ces trente-trois années. Si, a-t-il fait justement remarquer, les idées subversives n'ont aucune prise dans nos campagnes, nous le devons en grande partie aux bons principes qui animent le corps enseignant et aux exemples de respect pour l'autorité établie qu'il donne à nos enfants, principes et exemples dont M. Gendre doit être hautement loué et remercié. L'orateur a rappelé encore que M. Gendre a été pendant de longues années le bras droit de l'autorité communale et que, à l'heure actuelle, la commune bénéficie encore de ses sages conseils et de son expérience des questions agricoles. En terminant, l'orateur a souhaité à M. Gendre de vivre encore de longues années au milieu de ses anciens élèves, honoré et respecté.

Cette simple manifestation honore à la fois la commune de Cheiry et son ancien instituteur. Elle est la preuve que nos populations apprécient comme il le mérite le dévouement du corps enseignant.

† *M. Alfred Bochud.* — A la Verrerie de Semsales, vient de mourir M. Alfred Bochud, ancien instituteur, buraliste postal et officier d'état civil. Instituteur dévoué pendant vingt ans, il quitta bien à regret l'école et l'enseignement qu'il affectionnait, pour prendre un emploi moins pénible. Soit comme fonctionnaire fédéral, soit comme secrétaire communal et paroissial, soit enfin comme officier d'état civil, M. Alfred Bochud se montra un homme de devoir. Bon chrétien, père de famille modèle, citoyen fidèle aux principes de sa famille, il jouissait de la considération de tous. *La Liberté.*

Conférence inspectoriale. — Le 16 janvier, Messieurs les inspecteurs, Mesdames les inspectrices scolaires, Monsieur le directeur et quelques professeurs de l'Ecole normale s'étaient réunis à Hauterive pour y tenir une importante séance, présidée par M. Georges Python, Directeur de l'Instruction publique. Aux tractanda figuraient les deux questions suivantes : 1^o Mesures à prendre au vu de la situation actuelle de nos classes ; 2^o Le renouvellement du brevet de capacité.

L'épidémie de grippe ayant troublé la fréquentation régulière des écoles, l'inspecteurat se trouve, cette année, dans un grand embarras pour contrôler le travail des classes et dresser les tableaux des notes. Monsieur le Directeur de l'Instruction publique engage les inspecteurs et les inspectrices à tenir compte de ces difficultés passagères et à se contenter, au printemps, de visites plus courtes et d'examens plus faciles.

Sur la seconde question, M. Merz présenta un rapport très précis et consciencieusement documenté, où il résumait les idées de ses

honorables collègues ainsi que les résultats de ses propres recherches. Il résulte de ce travail que les examens pour le renouvellement du brevet ne sont pas exigés dans la plupart des cantons de la Suisse allemande. Parmi les cantons romands, c'est Fribourg qui a donné le plus d'ampleur au programme de ces examens. En présence de ces constatations, la conférence s'est montrée unanime pour demander une réduction considérable de ce programme, qui devrait, à ses yeux, se limiter aux branches essentielles et professionnelles. La réorganisation de ces seconds examens permettrait d'apprécier avant tout les aptitudes pédagogiques des jeunes instituteurs. Une commission nommée séance tenante est chargée de condenser les vœux de la Conférence et de les transmettre à la Commission cantonale des Etudes.

Au cours de l'agape fraternelle qui suivit cette longue séance, M. l'abbé Schouwey, président et inspecteur, prononça un toast gracieux à l'adresse de Monsieur le Directeur de l'Instruction publique, visiblement réjoui de se retrouver au milieu des pionniers de l'enseignement populaire, puis il félicita chaleureusement les professeurs de l'Ecole, qui ne craignent pas de s'appuyer résolument sur les principes chrétiens dans l'exercice de leurs fonctions. M. Dessibourg, directeur, exprima, à son tour, tout le plaisir qu'avait l'Ecole normale de recevoir chaque année la conférence inspectorale et de collaborer à la résolution des problèmes pédagogiques qui se posent chez nous.

J. D.

AVIS AU CORPS ENSEIGNANT

Dans sa séance du 16 janvier, la conférence des inspecteurs scolaires a pris la décision suivante que nous avons approuvée :

Vu les circonstances très spéciales dans lesquelles se trouvent les écoles primaires par suite de l'épidémie de grippe et des mobilisations successives, les instituteurs et institutrices sont priés de vouer particulièrement leurs soins à la langue maternelle et au calcul, soit aux branches principales. Tout en tenant compte du temps dont on aura disposé suivant la date des examens, les inspecteurs feront porter les examens presque exclusivement sur les branches indiquées ci-dessus. Cependant, les élèves sollicitant leur libération scolaire subiront les épreuves sur l'ensemble des connaissances.

Les examens des cours de perfectionnement sont maintenus, bien que leur mode d'organisation pour cette année soit laissé à l'initiative de chaque inspecteur.

Fribourg, le 17 janvier 1919.

Le Conseiller d'Etat, Directeur,

GEORGES PYTHON.